

CSA S SIMU du 27 mai 2025

Le Comité Spécial d'Administration Spécial (CSA-S) du SIMu s'est tenu le 27 mai 2025 à Versailles. La séance a débuté par la lecture des Déclarations Liminaires des différentes Organisations Syndicales, suivie de l'intervention du Général LAVAL, Directeur du SIMu, qui a répondu à ces liminaires avant d'ouvrir officiellement la réunion.

Risques Psycho-Sociaux (RPS) :

La **CGT** a exprimé ses réserves quant à l'efficacité actuelle du dispositif RPS. Bien que quelques retours positifs aient été rapportés concernant le bon fonctionnement des groupes RPS, il apparaît que certains établissements ne prennent pas suffisamment à cœur la gestion de ces groupes.

Au sein de l'instance FS SIMu, dédiée à la prévention et à la protection du personnel, la santé physique, mentale et morale de chacun demeure une préoccupation majeure.

Lors du dernier CSA-S de novembre 2024, la **CGT** avait demandé que les représentants du personnel élus reçoivent l'ensemble des comptes rendus des groupes RPS au sein du SIMu. Or, cette demande n'a toujours pas été satisfaite à ce jour.

Le Directeur s'est montré favorable à cette proposition. Une réunion est programmée pour le second semestre 2025 afin d'aborder ce sujet.

Système Interarmées des Munitions (SI@Mu) :

Le Général LAVAL a souligné la baisse significative des anomalies constatées, particulièrement encourageante à l'approche de la version 1.4.0 prévue pour l'été, qui devrait corriger de nombreux bugs.

Cependant, du point de vue des agents de terrain, la situation reste problématique. Le délai de traitement des anomalies demeure trop long, générant chaque jour des écarts de stocks qui risquent d'être fastidieux et chronophages à régulariser.

Des solutions de contournement, telles que la mise en igloo virtuel des munitions bloquées par SI@Mu, existent mais ne sont pas systématiquement appliquées dans tous les dépôts.

Pour assainir cette situation, la **CGT** propose de suivre les recommandations du Directeur, sans exclure la fermeture temporaire d'établissements afin d'effectuer un état zéro des stocks et de regrouper tous les écarts constatés en magasin virtuel en attendant les correctifs SI@Mu.

Formation :

Concernant l'attractivité du statut d'ouvrier au sein du SIMu, il a été constaté une certaine réticence des candidats potentiels à suivre une formation longue, éloignée de leur domicile et jugée trop technique par rapport aux exigences réelles du métier.

Le SIMu représente actuellement les deux tiers des formations pyrotechniques dispensées par le CFD. Une session 100 % SIMu, mieux adaptée aux besoins spécifiques, est en cours de réflexion.

Par ailleurs, des discussions sont engagées pour la création d'une école d'apprentis ouvriers d'État à Versailles-Satory. Le SIMu a été consulté afin d'évaluer son intérêt pour ce projet.

CMG Unique :

Le dossier est quasi finalisé : le Centre de Ministériel de Gestion (CMG) de Metz devrait être retenu pour une mise en œuvre lors des prochaines élections en 2026.

La **CGT** s'interroge toutefois sur la gestion des CAPSO (Commissions Administratives Paritaires Spéciales des Ouvriers) et la répartition des postes en fonction du nombre de conditionnant par établissement.

Le Directeur a indiqué qu'il gérerait l'avancement par établissement et qu'il répartirait les rompus selon sa convenance, ce qui suscite l'inquiétude de la **CGT** quant à cette répartition.

Départ anticipé à l'amiante :

Un préavis de grève a été déposé par l'intersyndicale **CGT**-CFDT à l'EPMu Méditerranée, relatif à l'interprétation des textes concernant le départ anticipé à l'amiante.

Le Directeur a reçu des consignes du SRHC (Service des Ressources Humaines Civiles), mais n'a pas souhaité en discuter devant les membres du CSA-S. Il a toutefois confié des pouvoirs de négociation au directeur de l'EPMu Méditerranée. L'intersyndicale attend davantage d'informations de la part de la direction locale.

La **CGT** déplore ce manque de transparence de la direction centrale, qui empêche tout débat en séance.

Reprise d'ancienneté MINDEF :

Tous les agents du ministère de la Défense embauchés en tant qu'ouvriers d'État avant 2014 et après le 1^{er} janvier 2021 bénéficient de la reprise de leur ancienneté ministérielle.

La question reste en suspens pour les agents embauchés entre ces deux périodes.

La **CGT** a interrogé le Directeur à ce sujet, qui a répondu que cela ne relevait pas de sa compétence, invitant à remonter ce point au niveau fédéral.

Dernier CSA-S du Général LAVAL :

Le Général LAVAL quittera ses fonctions fin juillet 2025, cédant la direction du SIMu au Contre-amiral PERROT.

Les représentants de la CGT étaient : BARUT Jean-Marc, LABIDOIRE Aurélien, LAURENT Alexandre et PÉDEN Florian.